



**Commune de  
Weislingen**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAITS DES COMPTES RENDUS**

**Séance du 11 février 2005**

**ECOLE : Présentation des esquisses**

Le Maire présente les esquisses réalisées par le Bureau d'Architecture A. BENEDICK pour la rénovation de l'école. Ces esquisses tiennent compte des souhaits et de l'avis du personnel enseignant. Le projet nécessite l'acquisition d'une partie des terrains adjacents. Les propriétaires ont donné leur accord de vente à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le projet de rénovation complète de l'école maternelle et primaire
- d'autoriser le Maire à mandater un géomètre pour effectuer l'arpentage nécessaire.

**Séance du 21 octobre 2005**

**RENOVATION DE L'ECOLE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'estimatif des travaux à l'école (APS n° 3 du 17 octobre 2005) pour un montant prévisionnel de 651.849,84 € HT,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de valider l'APS n° 3
- de charger l'architecte d'établir l'APD, ainsi que le permis de construire
- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

**Séance du 16 décembre 2005**

**RENOVATION DE L'ECOLE : Approbation du permis de construire**

Dans le cadre de rénovation et d'extension de l'école maternelle et élémentaire, le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire à déposer auprès de la DDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à signer la demande de permis de construire, ainsi que toute pièce administrative relative à cette demande
- charge le Maire de déposer la demande de permis au nom de la Commune auprès de la D.D.E. Subdivision de Sarre-Union.

### **RENOVATION DE L'ECOLE : Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, considérant l'opération de rénovation et d'extension de l'école maternelle et élémentaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la réalisation des travaux
- de charger le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées, notamment au titre des travaux de grosses réparations, d'économie d'énergie et de sécurité sur la partie existante
- de voter le plan de financement suivant :

Dépenses TTC :	316.211,78 €
Recettes TTC :	
Subvention Conseil Général (39 % de 264.391,12 €) :	103.112,53 €
Subvention Conseil Régional (15 % de 63.007,94 €) :	9.451,19 €
Récupération TVA :	51.820,66 €
Participation commune :	151.827,40 €

### **EXTENSION DE L'ECOLE : Demande de subvention D.G.E.**

Le Conseil Municipal, considérant l'opération de rénovation et d'extension de l'école maternelle et élémentaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la réalisation des travaux
- de charger le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement de 2006 pour la partie extension (nouvelle construction)
- de voter le plan de financement suivant :

Dépenses TTC :	635.445,57 €
Recettes TTC :	
D.G.E. (40 % de 531.309,01 €) :	212.523,60 €
Récupération TVA :	104.136,57 €
Participation commune :	318.785,40 €

### **EXTENSION DE L'ECOLE : Demande de subvention "Bois"**

Le Conseil Municipal, considérant l'opération de rénovation et d'extension de l'école maternelle et élémentaire,

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la réalisation des travaux
- de charger le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la promotion de l'utilisation du bois pour la partie extension (nouvelle construction)
- de voter le plan de financement suivant :

Dépenses TTC :	154.071,23 €
Recettes TTC :	
Subvention Conseil Régional (20 % de 128.822,10 €) :	25.764,42 €
Récupération TVA :	25.249,13 €
Participation commune :	103.057,68 €

**Séance du 19 avril 2006**

### **RENOVATION DE L'ECOLE : Avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération du 21 octobre 2005 approuvant l'APS pour un montant prévisionnel de 651.849,84 € HT et chargeant l'architecte d'établir l'APD sur cette base,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre – phase APD pour un montant total de 87.999,72 € HT soit 105.247,66 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

### Séance du 15 mai 2006

#### RENOVATION DE L'ECOLE : Approbation des marchés

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des plis pour la rénovation de l'école. L'attribution des lots est prévue le 24 mai 2006. L'approbation des marchés par le Conseil Municipal aura lieu dans la prochaine séance.

### Séance du 02 juin 2006

#### RENOVATION DE L'ECOLE : Approbation des marchés

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des plis et d'attribution des marchés de travaux du 24 mai 2006,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve les marchés retenus par la commission d'ouverture des plis (cf. tableau ci-dessous)
- autorise le Maire à signer lesdits marchés.

	LOTS	ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT TOTAL DU MARCHÉ € HT	MONTANT TOTAL DU MARCHÉ € TTC
01	Gros-Œuvre	IRION	208.428,36	249.280,32
02	Charpente Bois	BOIS ET CHARPENTES	25.393,06	30.370,10
03	Couverture Zinguerie	WEHRUNG	31.364,40	37.511,82
04	Etanchéité	RIED ETANCHE	6.480,74	7.750,97
05	Bardage Bois	WEHRUNG	18.205,81	21.774,15
06	Menuiseries Extérieures Bois	BIEBER BOIS	15.463,80	18.494,70
07	Menuiseries Extérieures Pvc	BIEBER PVC	5.752,07	6.879,48
08	Menuiseries Extérieures Alu	SCHREINER	8.180,00	9.783,28
09	Plâtrerie-Isolation	GAUPP	39.927,21	47.752,94
10	Electricité	SCHILT	28.404,50	33.971,78
11	Chauffage-VMC	TAESCH	73.970,70	88.468,96
12	Sanitaire	TAESCH	27.937,30	33.413,01
13	Chape-Carrelage	BURR	14.265,76	17.061,85
14	Sols Souples	SAR	12.935,59	15.470,97
15	Menuiserie Intérieure	ROGER	36.240,10	43.343,16
16	Serrurerie	WEINSTEIN	11.501,40	13.755,67
17	Peinture Intérieure	HORNBERGER	18.349,26	21.945,71
18	Peinture Extérieure	HORNBERGER	22.975,00	27.478,10
19	Aménagements Extérieurs	IRION	25.553,24	30.561,68
20	Echafaudage	ARC EN COULEURS	8.641,18	10.334,85

### Séance du 25 mai 2007

#### ACHAT DE MOBILIER POUR L'ECOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir du mobilier pour l'école primaire auprès de l'entreprise J.P.G. pour un montant de 1.107,30 € H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2007.

**RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : Avenant gros œuvre**

Le Maire informe le Conseil Municipal de divers travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire, portant notamment sur l'ancienne cuve à fuel qu'il est nécessaire de remplir, le muret de jardin qui s'écroule et le vieil enduit qui ne peut être conservé. Il donne lecture de l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 01 – Gros-œuvre établi par l'entreprise IRION SAS à Sarre-Union.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité des travaux supplémentaires,

Considérant que les travaux n'étaient pas prévisibles au moment du lancement de l'opération,

Considérant l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 01 – Gros-œuvre établi par l'entreprise IRION SAS à Sarre-Union pour un montant HT de 10.930,60 € soit 13.073,00 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la réalisation des travaux supplémentaires
- d'approuver l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 01 – Gros-œuvre établi par l'entreprise IRION SAS à Sarre-Union pour un montant HT de 10.930,60 € soit 13.073,00 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant et toute pièce y afférente.

**RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : Avenant couverture-zinguerie**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au niveau d'un pan de toit de l'école, la charpente est pourrie et les tuiles sont délabrées. Il donne lecture de l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 03 – Couverture-Zinguerie établi par l'entreprise WEHRUNG à Drulingen.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité des travaux supplémentaires,

Considérant que les travaux n'étaient pas prévisibles au moment du lancement de l'opération,

Considérant l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 03 – Couverture-Zinguerie établi par l'entreprise WEHRUNG à Drulingen pour un montant HT de 6.754,36 € soit 8.078,21 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la réalisation des travaux supplémentaires
- d'approuver l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 03 – Couverture-Zinguerie établi par l'entreprise WEHRUNG à Drulingen pour un montant HT de 6.754,36 € soit 8.078,21 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant et toute pièce y afférente.

**RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : Avenant peinture extérieure**

Le Maire informe le Conseil Municipal du mauvais état du complexe isolant de la façade de l'école et donne lecture de l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 18 – Peinture extérieure établi par l'entreprise HORNBERGER et Fils à Goetzenbruck.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité des travaux supplémentaires,

Considérant que les travaux n'étaient pas prévisibles au moment du lancement de l'opération,

Considérant l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 18 – Peinture extérieure établi par l'entreprise HORNBERGER et Fils à Goetzenbruck pour un montant HT de 10.835,83 € soit 12.959,65 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la réalisation des travaux supplémentaires
- d'approuver l'avenant n° 01 au marché de travaux du lot n° 18 – Peinture extérieure établi par l'entreprise HORNBERGER et Fils à Goetzenbruck pour un montant HT de 10.835,83€ soit 12.959,65 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant et toute pièce y afférente.